



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 avril 2024 à 9 h 31 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, messieurs les conseillers, Mario Aubé, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Mario Aubé, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur du cabinet, Mathée Warnett, Mathieu Paquette, attachés politiques et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer et Edmond Leclerc, conseiller, district de Buckingham.

CE-2024-241

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 10 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 10 avril 2024 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis

Adoptée

CE-2024-242

IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - RUE BRODEUR ET BOULEVARD LIONEL-ÉMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la rue Brodeur et du boulevard Lionel-Émond, dossier RS-23-263, comme illustré au plan numéro CRO-23-306 du 19 mars 2024.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-306 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-243

IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR PIÉTON ET MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD D'EUROPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'un passage pour piétons sur le boulevard d'Europe à l'approche nord de l'intersection avec la rue d'Andromède et des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard d'Europe, dossier RS-24-037, comme illustré au plan numéro CRO-24-069 du 27 mars 2024, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Europe	Ouest	À partir de la rue d'Andromède, sur une distance de 30 m vers le nord	En tout temps
Europe	Est	À partir d'un point situé à 17 m au nord de la rue d'Andromède, sur une distance de 47 m vers le sud.	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-069 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-244

SOUSSION 2024 SP 094 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BALISES ET BOLLARDS FLEXIBLES - SERVICE DE LA MOBILITÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Develotech inc., 4655, rue Tanguay, Saint-Hyacinthe, Québec, J2R 2H3, pour la fourniture et l'installation de balises et bollards flexibles sur l'ensemble du territoire de la ville, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 233 558,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 mars 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans après l'adjudication et se terminera en 2027 avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, ce qui porterait le total de ce contrat à un montant approximatif de 389 263,38 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2025 à 2029.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-245

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU LOT 1 101 796 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-RENÉ ET DU BOULEVARD LABROSSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit réaménager l'intersection du boulevard Labrosse et du boulevard Saint-René et que le projet vise également l'installation d'un nouveau collecteur pluvial afin de venir mieux répondre aux fluctuations du ruisseau Wabasse suite aux événements pluvieux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Ville doit acquérir une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 101 796 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 398,7 m²;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte d'acquérir une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 101 796 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, au prix de 34 333 \$ plus la TPS et la TVQ si applicables, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse de cession de servitude dûment signée le 22 septembre 2023;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, tel que prévu à la promesse de cession de servitude, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir;
- autorise le trésorier à puiser les sommes requises pour l'acquisition de la servitude, à même le sous-projet 20438.05, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-246

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE KENT-LAVAL-AUBRY-VICTORIA - 89, RUE VAUDREUIL ET 91, RUE LAVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-787 du 7 octobre 2015, accordait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour des services d'ingénieurs-conseils pour la planification et la surveillance de chantier du projet de réaménagement du secteur des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria, incluant l'enfouissement des services publics aériens;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet d'enfouissement des infrastructures électriques au centre-ville de Gatineau (secteur Laval, Kent, Aubry et Victoria) et en accord avec une entente prise avec Hydro-Québec, la Ville de Gatineau a la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet, dont l'acquisition de servitudes d'utilités publiques sur plusieurs propriétés privées, notamment sur une partie du lot 1 622 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, propriété du Syndicat de Copropriété des Terrasses Laval, étant situé au 89, rue Vaudreuil et 91, rue Laval;

CONSIDÉRANT QU'une entente d'acquisition de servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, d'une superficie de 65,4 m², a été signée en 2019 entre la Ville et le Syndicat de Copropriété des Terrasses Laval, le tout fondé sur un plan fourni par Hydro-Québec, a été approuvée par le comité exécutif en vertu de la résolution numéro CE-2023-257;

CONSIDÉRANT QUE les travaux étant réalisés et l'emprise réelle de la servitude étant maintenant connue, un nouveau plan d'arpentage a été préparé, lequel démontre une superficie supérieure à celle faisant l'objet d'une entente, soit une superficie de 71,8 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2019 ne représentant pas la réalité, une nouvelle entente a été signée le 1^{er} février 2024 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- abroge la résolution numéro CE-2023-257;
- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 622 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 71,8 m², au montant de 33 300 \$ plus la TPS et la TVQ, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'entente de servitude négociée et dûment signée par les représentants dûment autorisés par le Syndicat de Copropriété des Terrasses Laval, le 1^{er} février 2024;
- autorise le trésorier à puiser les sommes requises à même le sous-projet 20342.02 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'entente de servitude faisant l'objet de la présente.

Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-247

SOUSSION 2024 SP 067 - ENTRETIEN DU SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE POUR LES ACTIFS IMMOBILIERS - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme GMS Sécurité inc., 184, rue Freeman, Gatineau, Québec, J8Z 2B5, pour le service d'entretien du système de vidéosurveillance pour les actifs immobiliers de la ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et taux horaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 123 193,64 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 mars 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans après l'adjudication et se terminera en 2027 avec la possibilité de le prolonger pour cinq périodes additionnelles d'une année chacune, ce qui porterait le total de ce contrat à un montant approximatif de 325 695,36 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2025 à 2032.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du	Montant
Compte	Service	CDR	Sous-projet	sous-projet	(taxes incluses)
10245.01				SBI PIMM - Sécurité physique et matérielle	86 235,55 \$
10225.03				Entretien d'équipements	36 958,09 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-248

SOUSSION 2024 SP 004 - FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX À CHAUD - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes DJL Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, et Pavage GIP inc., 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud, pour une période de six mois, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées le 19 février 2024 et suivant le tableau des prix annexés, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Lors de l'approvisionnement, le Service des travaux publics devra tenir compte des points suivants :

- des secteurs à desservir;
- de la distance de l'usine;
- des coûts de transport;
- du temps d'attente;
- des heures de pointe de circulation;
- des prix soumis.

De plus, que ce comité autorise le Service des travaux publics à procéder à l'achat d'enrobés bitumineux à chaud au-delà des quantités inscrites à la Formule de soumission, selon les besoins réels, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les contrats seront valides à partir du 29 avril 2024 et se termineront le 1^{er} décembre 2024.

Le prix des divers types de mélange bitumineux sera ajusté mensuellement selon l'augmentation ou la baisse du prix du bitume entrant dans la composition des divers mélanges. L'ajustement final qui consistera en un paiement ou un crédit se fera à la fin de la saison.

Les fonds à cette fin seront pris, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
64230	0061	0085	10352.05	STP VOI - Rues Pavées/asphalte	1 473 168,93 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-249

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-25 – 466 083,45 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 JUILLET 2023, B-26 – 337 164,64 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 JUILLET 2023, B-27 – 229 185,93 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 JUILLET 2023, B-28 – 89 138,76 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 JUILLET 2023

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-25 au montant de 466 083,45 \$ pour la période du 2 au 8 juillet 2023, B-26 au montant de 337 164,64 \$ pour la période du 9 au 15 juillet 2023, B-27 au montant de 229 185,93 \$ pour la période du 16 au 22 juillet 2023 et B-28 au montant de 89 138,76 \$ pour la période du 23 au 29 juillet 2023.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-250

DÉSIGNATION TOPONYMIQUE DE L'ÉDIFICE CONSTANCE-PROVOST – DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé en 2022 à la démolition du centre de services d'Aylmer, aussi connu sous le nom de Place des Pionniers, qui doit faire place à un nouvel édifice dont l'ouverture est prévue en 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a reçu une proposition citoyenne demandant de saisir l'occasion offerte par la construction du nouvel édifice pour remplacer le nom Place des Pionniers par Place Constance-Provost afin de commémorer la mémoire de cette personnalité politique d'importance pour Aylmer et Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Constance Provost a consacré 20 années de sa vie à la politique municipale d'Aylmer, d'abord en tant que conseillère (1973-1975 et 1979-1983), puis en tant que mairesse (1983-1995);

CONSIDÉRANT QUE Constance Provost s'est largement impliquée dans sa communauté en tant que présidente d'honneur pour un grand nombre de fondations, d'événements et d'organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE cette désignation permettrait de souligner la contribution importante de Constance Provost à l'histoire de Gatineau et de commémorer sa mémoire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie recommande le nom de Place Constance-Provost afin de désigner le bâtiment qui abritera le centre de services d'Aylmer et la bibliothèque Lucy-Faris :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du Comité de toponymie, désigne sous le toponyme « Édifice Constance-Provost » le nouveau bâtiment qui abritera le centre de services d'Aylmer ainsi que la bibliothèque Lucy-Faris.

Adoptée

CE-2024-251 **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 29 MARS AU 4 AVRIL 2024**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés du 29 mars au 4 avril 2024:

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des déboursés	Liste des déboursés	10 558 218\$	29 mars au 4 avril 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-252 **PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 070 - FOURNITURE DE PAPIER BRUT, PAPIER HYGIÉNIQUE, DE SAC À ORDURE ET RECYCLAGE - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE**

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéro du CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant période optionnelle (taxes incluses) et sujet à l'indexation (IPC mars 2024)	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-438	- - -	Solutions Supérieures S.E.C.	2022 SP 070 – Fourniture de papier brut, papier hygiénique, de sac à ordure et recyclage	86 493,03 \$	3 mai 2024 au 2 mai 2025	Non
CE-2022-438	- - -	Emballages Boudreault	2022 SP 070 – Fourniture de papier brut, papier hygiénique, de sac à ordure et recyclage	45 504,03 \$	3 mai 2024 au 2 mai 2025	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes sont valides et qu'une période optionnelle est prévue aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable désire se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'approvisionnement responsable à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 9 mars 2022.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Poste	Description
18100	Stocks de magasin - Aylmer
18101	Stocks de magasin – Hull
18102	Stocks de magasin – Gatineau
18103	Stocks de magasin - Buckingham

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-253

DEMANDE D'EXEMPTION DE PAYER UNE PRIME D'ASSURANCE AU FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a embauché, le 8 avril 2024, M^e Caroline Payer, notaire, à titre de conseillère juridique et assistante-greffière;

CONSIDÉRANT QUE les notaires qui sont au service exclusif d'une corporation municipale peuvent être exemptés de payer une prime d'assurance pour la limite obligatoire de base d'un million de dollars au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, à condition que la corporation municipale s'engage à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des notaires engagés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité déclare que la Ville de Gatineau se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Caroline Payer, dans l'exercice de ses fonctions et à indemniser le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de cette notaire dans l'exercice de ses fonctions et même au-delà de la fin du lien d'emploi.

De plus, la Ville de Gatineau renonce à tout recours récursoire contre cette notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, ceci entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Février 2024

CE-2024-254

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 118798

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT les suivis effectués et actions posées dans ce dossier;

CONSIDÉRANT le bris du lien de confiance envers l'employé;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le congédiement de l'employé numéro 118798.

Adoptée

MARIO AUBÉ
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif